

**COFICOM**

SAS AU CAPITAL DE 37.472 EUROS

R.C.S PARIS SIRET: 379 598 626 00016

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

7 RUE DE VILLERSEXEL - 75007 PARIS

TELEPHONE : 01 45 48 88 18

**CARE FRANCE**

Association reconnue d'utilité publique

71 rue Archereau

75019 Paris

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale de l'Association CARE FRANCE,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CARE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la date d'émission du présent rapport.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur:

- le changement de méthode de présentation exposé en page 15, point 4 de l'annexe
- le provisionnement sur créances mentionné en page 18 de l'annexe, paragraphe détail des autres créances

### ***Justification des appréciations***

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous indiquons que l'opinion ci-dessus s'appuie sur l'examen des principes comptables suivis, sur le contrôle du calcul des fonds dédiés et des legs reportés et sur les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, en particulier celles tenant à la séparation des exercices. Nous nous sommes également assuré que le compte de résultat par origine et destination (CROD) et compte d'emploi annuel des ressources (CER) sont établis conformément aux modalités mentionnées dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte des comptes annuels pris dans leur ensemble, de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Trésorière.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- . il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
  
- . il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
  
- . il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
  
- . il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité

de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 20 juillet 2023

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'M' intertwined.

Le Commissaire aux Comptes  
COFICOM  
Jean MORARD



# CARE France

## Comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

## Table des matières

<b>BILAN</b> .....	- 4 -
<b>COMPTE DE RESULTAT</b> .....	- 6 -
<b>PREAMBULE</b> .....	- 8 -
<b>INFORMATIONS GENERALES</b> .....	- 8 -
1. Description de l'objet social de l'entité .....	- 8 -
2. Description de la nature et du périmètre des activités.....	- 9 -
3. Description des moyens mis en œuvre.....	- 9 -
<b>FAITS MARQUANTS</b> .....	- 9 -
1. Informations générales et faits significatifs .....	- 9 -
2. Faits marquants de l'exercice : .....	- 10 -
3. Evénements significatifs postérieurs à la clôture.....	- 10 -
<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	- 11 -
1. Règlementation comptable .....	- 11 -
2. Informations complémentaires .....	- 11 -
3. Présentation des principales méthodes retenues .....	- 12 -
4. Changements comptables .....	- 15 -
<b>Informations relatives aux postes du bilan</b> .....	- 17 -
• Actif immobilisé.....	- 17 -
• Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice .....	- 18 -
• Charges constatées d'avance .....	- 19 -
• Tableau de variation des fonds propres.....	- 19 -
• Fonds reportés.....	- 19 -
• Tableau de variation des fonds dédiés.....	- 20 -
• Provisions pour risques et charges.....	- 20 -
• Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice .....	- 21 -
• Charges à payer .....	- 21 -
• Produits constatés d'avance.....	- 22 -
<b>Informations relatives aux postes du compte de résultat</b> .....	- 22 -
• Produits d'exploitation .....	- 22 -
• Ventilation des concours publics et subventions .....	- 22 -
• Legs, donations et assurances-vie .....	- 23 -

• Résultat financier.....	- 23 -
• Résultat exceptionnel.....	- 23 -
• Contributions volontaires en nature .....	- 24 -
<b>INFORMATIONS SPECIFIQUES – CROD - CER.....</b>	<b>- 25 -</b>
<b>PREAMBULE.....</b>	<b>- 25 -</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....</b>	<b>- 26 -</b>
<b>Notes annexes au compte de résultat par origine et destination.....</b>	<b>- 27 -</b>
1. Notes explicatives sur les produits par origine .....	- 27 -
2. Notes explicatives sur les charges par destination .....	- 28 -
3. Modalités de détermination des produits et charges par destination.....	- 29 -
<b>COMPTE D’EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC.....</b>	<b>- 31 -</b>
<b>Notes annexes au Compte d’emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public - 31 -</b>	<b>- 31 -</b>
1. Principes .....	- 31 -
2. Ressources.....	- 32 -
3. Emplois .....	- 32 -
<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>- 33 -</b>
• Effectif .....	- 33 -
• Rémunération.....	- 33 -
• Honoraires du commissaire aux compte.....	- 33 -
• Engagements hors bilan .....	- 33 -
<b>PERSPECTIVES POUR L’EXERCICE 2023-2024.....</b>	<b>- 34 -</b>



## BILAN

### Bilan actif

ACTIF	30/06/2022			30/06/2021
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>441 573</b>	<b>146 339</b>	<b>295 234</b>	<b>145 597</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Logiciels, droits et valeurs similaires	441 573	146 339	295 234	64 571
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours	-		-	81 026
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>489 937</b>	<b>311 069</b>	<b>178 867</b>	<b>228 873</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, et outillage				
Autres immobilisations corporelles	489 937	311 069	178 867	228 873
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				-
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>191 282</b>	<b>-</b>	<b>191 282</b>	<b>986 282</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>143 936</b>	<b>-</b>	<b>143 936</b>	<b>126 905</b>
Participations et Créances rattachées	-			
Autres titres immobilisés	-			
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	143 936	-	143 936	126 905
<b>Total (I)</b>	<b>1 266 727</b>	<b>457 408</b>	<b>809 319</b>	<b>1 487 657</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<b>Créances (1):</b>	<b>76 625 069</b>	<b>367 694</b>	<b>76 257 375</b>	<b>63 417 003</b>
Créances clients et comptes rattachés	-		-	
Créances reçues par legs ou donations	288 869		288 869	2 478 030
Autres créances	76 336 200	367 694	75 968 506	60 938 973
<b>Valeurs mobilières de placement:</b>	<b>101 663</b>		<b>101 663</b>	<b>102 280</b>
Autres titres	101 663		101 663	102 280
<b>Disponibilités</b>	<b>22 559 935</b>		<b>22 559 935</b>	<b>8 905 337</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>317 648</b>		<b>317 648</b>	<b>4 548 592</b>
<b>Total (II)</b>	<b>99 604 315</b>	<b>367 694</b>	<b>99 236 621</b>	<b>76 973 212</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
<b>Ecarts de conversion Actif (V)</b>	<b>1 253 100</b>		<b>1 253 100</b>	<b>1 109 867</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I+II+III+IV+V )</b>	<b>102 124 142</b>	<b>825 102</b>	<b>101 299 040</b>	<b>79 570 736</b>

**Bilan Passif :**

PASSIF	30/06/2022	30/06/2021
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>834 417</b>	<b>834 417</b>
Fonds propres statutaires	10 000	10 000
Fonds Enfants Roumains	821 174	821 174
Fonds Carbone	3 243	3 243
Fonds propres complémentaires	-	
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	-	-
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
<b>Ecart de réévaluation</b>	-	-
<b>Réserves:</b>	<b>4 247 774</b>	<b>4 332 858</b>
Réserve générale	4 247 774	4 332 858
Réserves pour projet de l'entité	-	
Autres	-	
<b>Report à nouveau</b>	- <b>94 617</b>	- <b>94 614</b>
<b>Résultat de l'exercice: excédent ou (déficit)</b>	<b>411 455</b>	- <b>85 083</b>
<b>Subventions d'investissement</b>	-	-
<b>Provisions réglementées</b>	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>5 399 029</b>	<b>4 987 577</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	437 651	3 421 824
Fonds dédiés	5 752 575	3 374 236
<b>Total (II)</b>	<b>6 190 226</b>	<b>6 796 060</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	1 625 865	1 880 962
Provisions pour charges	68 653	109 770
<b>Total (III)</b>	<b>1 694 518</b>	<b>1 990 732</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	-	
Autres emprunts obligataires	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	982 000	
Emprunts et dettes financières diverses	21 743	59 102
Concours bancaires courants	-	
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	-	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 637 985	954 394
Dettes des legs ou donations	42 488	42 488
Dettes fiscales et sociales	1 626 876	1 542 007
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	
Autres dettes	387 110	4 493 674
Produits constatés d'avance	81 852 857	58 662 799
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>87 551 058</b>	<b>65 754 464</b>
Ecarts de conversion Passif (V)	<b>464 210</b>	<b>41 903</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>101 299 040</b>	<b>79 570 736</b>

## COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	30/06/2022	30/06/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	3 120	2 360
Ventes de biens et services	-	-
Ventes de biens	-	-
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	-	-
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	36 901 694	26 700 260
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	
Ressources liées à la générosité du public	10 110 282	11 638 659
Dons manuels	9 957 657	8 449 939
Mécénats	-	
Legs, donations et assurances-vie	152 625	3 188 720
Contributions financières	2 058 428	3 923 439
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	41 117	-
Utilisation des fonds dédiés et reportés	2 626 657	665 728
Autres produits	58 151	1 059 834
<b>Total des Produits d'Exploitation (I)</b>	<b>51 799 448</b>	<b>43 990 281</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	13 721 696	11 972 360
Impôts, taxes et versements assimilés	460 170	330 318
Salaires et charges sociales	9 811 606	9 103 029
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	134 749	99 210
Sur immobilisations: dotations aux provisions	-	-
Sur actif circulant: dotations aux provisions	361 331	-
Pour risques et charges: dotations aux provisions	62 600	15 156
Reports en fonds dédiés	2 010 029	3 340 340
Autres charges	25 466 541	18 367 765
<b>Total des Charges d'Exploitation (II)</b>	<b>52 028 722</b>	<b>43 228 179</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>- 229 273</b>	<b>762 102</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)	-	
Autres intérêts et produits assimilés	416	1 054
Reprises sur provisions financières et transferts de charges	232 269	7 308
Différences positives de change	577 272	462 747
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	
<b>Total (III)</b>	<b>809 957</b>	<b>471 109</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et provisions financières	332 951	1 049 381
Intérêts et charges assimilées	8 555	
Différences négatives de change	194 978	109 533
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	
<b>Total (IV)</b>	<b>536 483</b>	<b>1 158 915</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>273 474</b>	<b>- 687 805</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>44 201</b>	<b>74 297</b>

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produit sur opérations de gestion		1 926	665
Produits sur opérations en capital		-	4 352
Reprises sur provisions et transferts de charges		455 280	249 899
<b>Total</b>	<b>(V)</b>	<b>457 206</b>	<b>254 915</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges sur opérations de gestion		52 328	
Charges sur opérations en capital		-	5 252
Dotations aux amortissements et aux provisions		37 624	409 044
<b>Total</b>	<b>(VI)</b>	<b>89 952</b>	<b>414 296</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(V - VI)</b>	<b>367 254</b>	<b>- 159 380</b>
<b>Participation des salariés aux résultats</b>	<b>(VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>(VIII)</b>		
<b>Total des produits</b>	<b>(I+III+V)</b>	<b>53 066 611</b>	<b>44 716 306</b>
<b>Total des charges</b>	<b>(II+IV+VI)</b>	<b>52 655 157</b>	<b>44 801 389</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT (-)</b>		<b>411 455</b>	<b>- 85 083</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Bénévolat / Mécénat		178 817	135 071
Prestations en nature		-	-
Dons en nature		259 725	279 963
<b>Total</b>		<b>438 543</b>	<b>415 034</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature		-	-
Mise à disposition gratuite des biens		259 725	279 963
Prestations en nature		-	-
Personnel bénévole		178 817	135 071
<b>Total</b>		<b>438 543</b>	<b>415 034</b>

## PREAMBULE

---

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 101 299 040 €
- Total des produits d'exploitation : 51 799 448 €
- Résultat comptable de l'exercice (Excédent) : 411 455 €

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, l'exercice précédent clos le 30 juin 2021 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association arrêtés par le conseil d'administration.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

## INFORMATIONS GENERALES

---

### 1. Description de l'objet social de l'entité

CARE France a pour but de lutter contre la pauvreté et d'apporter assistance et aide sous quelque forme que ce soit, relative à la formation, à l'éducation, à la protection, à la santé et à l'alimentation des personnes les plus vulnérables tant en France qu'en Europe et dans les pays en voie de développement.

« Nous recherchons un monde d'espoir, d'inclusion et de justice sociale, où la pauvreté a été vaincue et tout le monde vit dans la dignité et la sécurité.

Nous plaçons les femmes et les filles au centre de notre action car nous savons que nous ne pouvons pas vaincre la pauvreté tant que tout le monde n'accèdera pas à l'égalité des droits et aux mêmes opportunités. »

Cette approche globale défend le respect des droits humains aussi bien dans des contextes d'urgence que de développement.

CARE lutte contre les causes multiples de l'extrême pauvreté, en développant des programmes complémentaires dans les domaines de la réduction des risques de catastrophes, des urgences, de la réhabilitation, de la santé maternelle, sexuelle et reproductive et la vie exempte de violence, de l'empowerment des femmes, de la sécurité alimentaire, de la résilience au changement climatique, de l'accès aux services de base (santé, eau et assainissement...), de l'éducation et la protection de l'enfance.

## 2. Description de la nature et du périmètre des activités

Le réseau CARE regroupe 21 organisations nationales qui mettent en œuvre ensemble chaque année près de 1000 projets dans le monde. Les membres sont des organisations indépendantes et ont le contrôle total de l'utilisation de leurs ressources.

CARE France collecte des fonds institutionnels et privés (donateurs individuels et entreprises) pour mettre en œuvre des projets humanitaires et de développement dans les pays en développement.

Les fonds institutionnels sont obtenus en remportant les appels à propositions de bailleurs publics tels l'Union Européenne et l'AFD. Les appels à proposition sur lesquels CARE se positionne répondent aux objectifs et à la stratégie mis en œuvre par CARE.

CARE France répond à des appels qui concernent de nombreux pays dans le monde et travaille en particulier dans les bureaux locaux dont elle assume la responsabilité opérationnelle, à savoir le Cameroun, le Liban et Madagascar.

En Roumanie et en Moldavie, CARE France travaille avec un partenaire privilégié, la Fondation SERA ROMANIA.

## 3. Description des moyens mis en œuvre

Les projets réalisés sont mis en œuvre par des bureaux locaux placés sous la responsabilité légale et managériale de l'un des membres du réseau CARE International. Ce rôle a été confié à CARE France pour le Cameroun, le Liban, et Madagascar où CARE France assure le financement et la responsabilité opérationnelle des bureaux locaux.

Les bureaux locaux disposent des moyens financiers apportés par le Siège français ou par d'autres membres du réseau. Les moyens humains sont ceux des bureaux locaux (nationaux ou expatriés) ou ceux de partenaires locaux de mise en œuvre comme en Roumanie et Moldavie via la Fondation SERA Romania.

## FAITS MARQUANTS

---

### 1. Informations générales et faits significatifs

Fondé en 1945, CARE est l'un des plus grands réseaux d'aide humanitaire au monde, apolitique et non confessionnel. Notre objectif est de lutter contre l'extrême pauvreté et de défendre les droits humains.

La période allant de juillet 2021 à juin 2022 couverte par ce rapport est restée une année très compliquée pour toutes et tous avec l'impact toujours présent de la crise Covid (vague Omicron fin 2021) et deux crises humanitaires majeures : la prise de Kaboul au tournant de l'été 2021 et la crise Ukrainienne qui a explosé en février 2022 avec des impacts au niveau mondial.

Malgré le contexte difficile, la générosité de nos donatrices et donateurs nous a permis d'aider des centaines de milliers de personnes dans le monde et de répondre notamment à ces deux crises humanitaires.

CARE France a également lancé son nouveau système informatisé « Peoplesoft » en début d'année 2022.

## 2. Faits marquants de l'exercice :

Durant l'exercice 2021-2022, l'activité et les effectifs ont augmenté significativement avec de nombreux succès dans les appels à proposition et le lancement de la réponse à la crise Ukrainienne.

CARE France a en effet pris la responsabilité opérationnelle pour le compte du réseau CARE de la réponse à la crise ukrainienne en Roumanie et en Moldavie en février 2022. Cette réponse a été rendue possible grâce à la générosité exceptionnelle des particuliers en France et dans le monde et des donations records des entreprises. Compte tenu de l'anticipation initiale d'une crise longue, l'ensemble des fonds collectés sur cet exercice fiscal est prévu d'être dépensé selon l'évolution des besoins sur les trois premières années de la crise.

Début 2022, CARE France a lancé son nouveau système informatisé pour son siège parisien (février) et ses bureaux pays (mars). Les bureaux utilisaient un logiciel de trésorerie SAGA, et nous avons développé avec CARE USA un ERP basé sur une solution oracle PeopleSoft. La mise en place d'un ERP a été un challenge pour notre organisation et a mobilisé des ressources en amont mais aussi en aval de ce lancement.

En Avril 2022, un changement important est intervenu à la direction générale avec le départ à la retraite de Philippe Lévêque, Directeur Général depuis 2000, et l'arrivée en tant que co Directeur.trice généraux d'Alexandre Morel et Emanuela Croce.

En Mai 2022, Un processus de révision stratégique de Care France, s'inscrivant dans le cadre plus large de la stratégie 2030 de Care International adoptée l'année précédente, a été entamé par cette nouvelle direction. Processus inclusif et participatif et achevé en mai 2023.

L'année en outre a été marquée par :

- la signature en novembre 2021 du plus gros contrat jamais signé par CARE France (BASATINE). Ce projet supporte des chaînes de valeurs agricoles essentielles et 3500 agriculteurs affectés par la crise au Liban. Ce contrat de 17.7 M€ sur 4 ans avec l'AFD est le plus gros contrat financier signé par Care France depuis quatre ans.
- la signature d'un contrat DIB le 22 janvier 2022 (Development impact bond) pour un projet sur l'hygiène menstruelle en Ethiopie financée par l'AFD à hauteur de 3 M€ selon un nouveau modèle de financement. Les Impact Bonds sont des instruments financiers utilisés pour permettre à des investisseurs de financer des entreprises sociales.

## 3. Evénements significatifs postérieurs à la clôture

La réponse à la crise Ukrainienne s'est poursuivie pendant l'exercice 2022-2023 et continue à impacter l'activité de l'association. Une part très significative des fonds collectés dans l'exercice fiscal 2021 – 2022 sera dépensé dans l'exercice 2022 – 2023 via une trentaine de partenaires locaux en Roumanie et en Moldavie.

Au Cameroun : Fin 2022, Care France a signé un contrat de 21 millions d'euros financé par le Fonds Mondial et devant se terminer fin 2023. Il vise à accélérer la Prévention des nouvelles infections auprès des populations clés pour réduire le taux de morbidité et de mortalité lié au VIH d'ici 2023 et s'appuie sur l'expertise développée depuis plus de dix ans par CARE au Cameroun sur ce domaine.

En février 2023, le séisme en Turquie et Syrie a de nouveau mobilisé les équipes de Care France et été supporté par un élan de générosité du public.

Le processus stratégique a débouché sur la validation par le Conseil d'Administration en mai 2023 de la nouvelle stratégie 2030 de Care France qui sera proposé à l'adoption lors de l'Assemblée Générale clôturant les comptes 2021-2022.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

### 1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs si applicables à l'entité.

### 2. Informations complémentaires

Les comptes annuels intègrent la comptabilité de :

- CARE International au Cameroun, placée sous la responsabilité de CARE France depuis 2008 ;
- CARE International au Liban, sous la responsabilité de CARE France depuis mai 2013 ;
- CARE International à Madagascar, sous la responsabilité de CARE France depuis le 1er juillet 2016.



Au siège, tout comme dans les bureaux pays de Care France (Liban, Cameroun et Madagascar), les charges sont constatées en fonction des charges réellement engagées, et les produits sont alignés sur les charges réelles.

### 3. Présentation des principales méthodes retenues

- Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue des biens. Les durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

▪ Logiciels	1 à 3 ans
▪ Agencements & aménagements des constructions	5 à 10 ans
▪ Matériel informatique	3 et 5 ans
▪ Mobilier de bureau	3 et 5 ans

Les travaux d'aménagement des locaux du siège sont amortis sur 9 ans, durée du bail commercial et ce depuis septembre 2018, date à laquelle ils ont été achevés.

La durée d'amortissement retenue est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

- Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture.

Il a été constaté une provision pour dépréciation à hauteur de 361 K€ sur le poste « autres créances » relative à des créances non certaines sur les bureaux pays.

- Ecarts de conversion (actif et passif)

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été évaluées à la clôture de l'exercice aux taux de clôture.

Les différences de conversion liées à l'application du taux à la date de clôture sont inscrites en comptes d'écarts de conversion :

- à l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente;
- au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques, sous réserve des dispositions particulières de l'article 420-6, à savoir des positions nettes de change et des provisions par devises et par date d'échéance.

- Fonds dédiés

#### *Principes généraux*

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites, notamment leur affectation à des projets définis, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation ;
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Le système de traitement des dons rattache chaque donateur à sa campagne de prospection d'origine.

#### *Utilisation des fonds dédiés*

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées ;
- les remboursements aux bailleurs de la part non utilisée.

- Provisions pour risques et charges

#### *Principes généraux*

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée au moment de l'arrêté des comptes.

Les risques inhérents à des opérations ayant un lien direct avec l'exercice sont provisionnés en fonction des probabilités de charges connues au moment de l'arrêté des comptes annuels.

#### *Indemnités de fin de carrière*

L'association applique la méthode préférentielle de provisionnement de l'engagement des indemnités de fin de carrière.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève globalement à 68 653 €.

Les principales hypothèses retenues pour ce calcul sont :

- Âge de départ à la retraite retenu : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,76%
- Indice d'évolution des rémunérations : 3,5%
- Taux de charges patronales : 50%
- Nombre de mois correspondant aux règles internes (1 mois de salaire pour 10 ans d'ancienneté et 3 mois de salaire pour +15 ans d'ancienneté).

- [Legs et fonds reportés](#)

#### *Date d'entrée en comptabilisation et évaluation*

Une **assurance-vie** dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité conformément à l'article 213-3 du règlement ANC 2018-06.

Les **biens et dettes reçus par legs** sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'administration de l'association ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. Concernant les legs, « date d'acceptation » s'entend comme la date de comptabilisation des biens et dettes à la date d'acceptation, à la date d'entrée en jouissance si elle est postérieure ou à la date de levée de la dernière condition suspensive (Article 213-5 du règlement ANC 2018-06).

#### *Règles de comptabilisation des legs ou donations à la date d'acceptation*

A la date d'acceptation, les **biens provenant de legs ou de donations** sont comptabilisés à l'actif du bilan de l'Association :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés ci-dessus et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés ci-dessus et qui sont destinés à être cédés.

A la date d'acceptation, les **passifs provenant des legs ou donations** sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ». L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- en produits dans le cas contraire.

#### *Opérations de clôture – Fonds reportés*

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif du bilan dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ». Ne sont pas concernées, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision au sein de l'association.

Les sommes inscrites au passif du bilan en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

#### *Produits et charges afférents aux biens destinés à être cédés*

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

- Contributions volontaires en nature

L'Association valorise les contributions volontaires en nature. Les modalités de recensement, quantification et de valorisation de ces contributions volontaires en nature sont explicitées dans la section « Contributions volontaires en nature » de la section « Informations relatives aux postes du compte de résultat » de la présente annexe.

#### 4. Changements comptables

- Changement de réglementation comptable

Néant.

- Autres changements comptables

Changements de présentation au cours de l'exercice 2022 :

- Les charges constatées d'avance et les autres dettes : les montants transférés sur le terrain (ou dus) par Care France pour la mise en œuvre des programmes dans des bureaux pays qui n'appartiennent pas au périmètre de Care France sont désormais constatées en comptes 409 « Avances Partenaires Programmes » et figurent sur la ligne « Autres créances » des états financiers.

- Les produits constatés d'avance : Tous les projets démarrés durant les exercices clos le 30 juin 2022 et les programmes démarrés au cours des exercices précédents sont enregistrés pour le montant de l'engagement global et en « Produits constatés d'avance » pour la fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs. Cette approche avait été retenue sur l'exercice précédent suivant le règlement ANC N°2018-06 mais ne concernait pas tous les programmes.

## Informations relatives aux postes du bilan

- Actif immobilisé

### Valeurs brutes

IMMOBILISATIONS (En euros)	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virement Poste à poste	En fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>242 477</b>	<b>280 122</b>	<b>81 026</b>	-	<b>441 573</b>
Logiciels, droits et valeurs similaires	161 451	280 122	-		441 573
Immobilisations incorporelles en cours	81 026	-	81 026		-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>455 569</b>	<b>34 368</b>	-	-	<b>489 937</b>
Installations, agencements et aménagements	176 014	-	-		176 014
Matériel de transport	42 626	-	-		42 626
Matériel informatique	192 885	33 452	-	5 569	231 906
Mobilier de bureau	44 043	916	-	5 569	39 390
<b>Biens reçus par legs destinés à être cédés</b>	<b>986 282</b>	-	<b>795 000</b>	-	<b>191 282</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>126 905</b>	<b>35 005</b>	<b>17 974</b>	-	<b>143 936</b>
Revolving fund CARE International	63 474	-	17 974		45 500
Intérêts à recevoir sur immobilisations financières	5 087	-	-		5 087
Dépôts de garantie	58 344	35 005	-		93 349
<b>TOTAL</b>	<b>1 811 232</b>	<b>349 495</b>	<b>894 000</b>	-	<b>1 266 727</b>

### Amortissements

AMORTISSEMENTS (En euros)	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virement Poste à poste	En fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>96 879</b>	<b>49 459</b>	-	-	<b>146 339</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>226 697</b>	<b>84 373</b>	-	-	<b>311 069</b>
Installations, agencements et aménagements	65 668	22 283	-		87 951
Matériel de transport	12 463	8 920	-		21 383
Matériel informatique	114 771	48 122	-	33 794	196 688
Mobilier de bureau	33 794	5 047	-	33 794	5 047
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>323 576</b>	<b>133 832</b>	-	-	<b>457 408</b>

- Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES (En euros)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1)	-	-	-
Autres immobilisations financières	143 936	143 936	-
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	-	-	-
Créances reçues par legs ou donations	288 869	288 869	-
Autres créances	76 336 200	31 078 648	45 257 552
Charges constatées d'avance	317 648	317 648	-
<b>TOTAL (2)</b>	<b>77 086 653</b>	<b>31 829 101</b>	<b>45 257 552</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(2) dont des « Produits à recevoir » pour un montant de 362 576 € répartis par bénéficiaires de la façon suivante :

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (en euros)	30/06/2022
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	5 087
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	170 807
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>175 894</b>

- Détail des Autres créances**

Autres créances (en euros)	Montant brut
Avances sur projets	4 597 926
Personnel avances et autres à recevoir	2 049
Organismes sociaux	101 683
Autres impôts et taxes	267 139
Etat et Subventions	70 874 461
Débiteurs divers	492 941
<b>TOTAL</b>	<b>76 336 200</b>

Une provision de 361 K€ a été constatée pour comptes non justifiés sur les comptes débiteurs divers (212 K€ pour le bureau de Madagascar, 119 K€ pour le bureau du Liban et 30k€ pour le bureau du Cameroun).

- Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (En euros)	30/06/2022	30/06/2021
Charges d'exploitation	317 648	4 548 592
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>317 648</b>	<b>4 548 592</b>

Comme indiqué dans le paragraphe « Autres changements comptables », concernant les charges constatées d'avance, les montants transférés sur le terrain (ou dus) par Care France pour la mise en œuvre des programmes dans des bureaux pays qui n'appartiennent pas au périmètre de Care France sont désormais constatés en comptes 409 « Avances Partenaires Programmes » et figurent sur la ligne « Autres créances » des états financiers.

- Tableau de variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres (en euros)	A l'ouverture 01/07/2021	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture 30/06/2022
		Montant	dont générosité publique	Montant	dont générosité publique	Montant	dont générosité publique	
Fonds propres sans droit de reprise	834 417							834 417
Fonds propres avec droit de reprise								-
Ecart de réévaluation								-
Réserves	4 332 857	- 85 083						4 247 774
Report à nouveau	- 94 614					3		- 94 617
Résultat de l'exercice	- 85 083	85 083		411 455				411 455
<b>Situation nette</b>	<b>4 987 577</b>	<b>-</b>		<b>411 455</b>		<b>3</b>		<b>5 399 029</b>
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
<b>TOTAL</b>	<b>4 987 577</b>	<b>-</b>		<b>411 455</b>		<b>3</b>		<b>5 399 029</b>

- Fonds reportés

Tableau de variation des fonds reportés (en euros)	A l'ouverture de l'exercice	Reports en fonds reportés	Utilisations des fonds reportés	Solde à la clôture de l'exercice
<b>Total des Fonds reportés</b>	<b>3 421 824</b>	<b>10 000</b>	<b>2 994 173</b>	<b>437 651</b>



## • Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	ALA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subventions d'exploitation (1)</b>							
<b>Contributions financières d'autres organismes(1)</b>	<b>2 735 448</b>	<b>-</b>	<b>795 521</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 939 927</b>	<b>-</b>
Fonds Société Générale pour l'Education			-			-	
Fonds Aider les autres							
Fonds Aider les autres Madagascar	1 638 349		325 103			1 313 246	
Fonds Aider les autres Siège	332 567		152 778			179 789	
Fonds Aider les autres Cameroun	764 533		317 640			446 892	
<b>Ressources liées à la générosité du public(1)</b>	<b>638 788</b>	<b>2 010 028</b>	<b>1 831 136</b>	<b>-</b>	<b>2 994 968</b>	<b>3 812 647</b>	<b>-</b>
Fonds Enfants roumains abandonnés	508 338	820 567	1 700 686		2 994 968	2 623 187	
Fonds Covid Inde	90 303		90 303			-	
Fonds Gaza	10 467		10 467			-	
Fonds Venezuela	6 356		6 356			-	
Fonds Liban	23 324		23 324			-	
Fonds Afghanistan 21		24 224				24 224	
Fonds d'urgence		112 536				112 536	
Fonds d'urgence Ukraine		1 052 701				1 052 701	
<b>TOTAL</b>	<b>3 374 237</b>	<b>2 010 028</b>	<b>2 626 657</b>	<b>-</b>	<b>2 994 968</b>	<b>5 752 575</b>	<b>-</b>

## • Provisions pour risques et charges

TABLEAU DE SUIVI DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (En euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>	-	-	-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 990 732</b>	<b>432 454</b>	<b>728 668</b>	<b>1 694 518</b>
Provisions pour risques	1 880 962	432 454	687 551	1 625 865
Provisions pour pensions et obligations similaires	109 770	-	41 117	68 653
Provisions pour charges et legs sur donations				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL</b>	<b>1 990 732</b>	<b>432 454</b>	<b>728 668</b>	<b>1 694 518</b>

(A)

(B)

(A)

Ventilation des dotations de l'exercice	Exploitation	Financier	Exceptionnel
TOTAL	62 600	332 230	37 624

(B)

Ventilation des reprises de l'exercice	Exploitation	Financier	Exceptionnel
TOTAL	41 117	232 272	455 280

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir principalement :

- des charges programmatiques qui pourraient être inéligibles à certains financements pour 101 K€ ;
- de la TVA à récupérer au Liban, dont le remboursement n'est pas assuré (263 K€) ;

- des provisions de risque de change et comptes non justifiés (660 K€ sur le Cameroun, 434 K€ sur Madagascar et 55K€ sur le Liban). Les créances et dettes en devises ont été réévaluées au taux de clôture, ce qui a généré un écart de conversion actif de 1.253K€, lié en quasi-totalité à la réévaluation des créances bailleurs, et provisionné à hauteur du risque estimé de pertes latentes.

Les reprises nettes de l'exercice sont principalement liées au règlement du litige sur la taxe sur véhicules au Cameroun pour 341 K€.

La provision pour charges couvre l'indemnité de départ à la retraite pour 68 K€. La reprise est principalement due au départ du dirigeant en mars 2022.

#### Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES DETTES (En euros)	Montant brut	Exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont (1) :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	982 000		982 000	
Emprunts et dettes financières diverses	21 743	21 743		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 637 985	2 637 985		
Dettes des legs ou donations	42 488	42 488		
Personnel et comptes rattachés	1 079 577	1 079 577		
Dettes fiscales et sociales	547 299	547 299		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-			
Autres dettes	387 110	387 110		
Produits constatés d'avance	81 852 857	19 351 636	62 501 221	
<b>TOTAL</b>	<b>87 551 058</b>	<b>24 067 837</b>	<b>63 483 221</b>	<b>-</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	982 000		982 000	
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

CARE France a souscrit un crédit de 2,3 M€ auprès de la BNP Paribas qui fera l'objet de déblocages en plusieurs tirages. Au 30 juin 2022, 982 K€ ont été débloqués par la banque.

#### Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	30/06/2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 644
Dettes fiscales et sociales	1 214 101
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	387 110
<b>TOTAL</b>	<b>1 790 855</b>

- Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (En euros)	30/06/2022	30/06/2021
Produits d'exploitation	81 852 857	58 662 799
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>81 852 857</b>	<b>58 662 799</b>

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ».

## Informations relatives aux postes du compte de résultat

- Produits d'exploitation

Rubriques (en euros)	30/06/2022	30/06/2021
Cotisations	3 120	2 360
Ventes de biens et services	-	-
Concours publics et subventions d'exploitation	36 901 694	26 700 260
Ressources liées à la générosité du public	10 110 282	11 638 659
Contributions financières	2 058 428	3 923 439
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	41 117	-
Utilisation des fonds dédiés	2 626 657	665 728
Autres produits d'exploitation	58 151	1 059 834
<b>TOTAL</b>	<b>51 799 448</b>	<b>43 990 281</b>

- Ventilation des concours publics et subventions

Détail des subventions (en euros)	30/06/2022	30/06/2021	Variation
Agences des Nations-Unies	2 460 820	1 769 168	691 653
Bureaux Care	12 290 430	9 726 352	2 564 078
France	15 254 227	8 916 336	6 337 891
Union Européenne	5 150 790	6 146 409	- 995 619
Autres subventions	1 745 426	141 997	1 603 430
<b>TOTAL</b>	<b>36 901 694</b>	<b>26 700 260</b>	<b>10 201 433</b>

- Legs, donations et assurances-vie

Le tableau ci-dessous présente les éléments de détermination de « Legs, donations et assurances-vie » net des charges tels qu'ils figurent au compte de résultat.

Il regroupe les produits liés aux legs, donations et assurance-vie :

- le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- les produits « legs ou donations » ;
- le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- l'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.

Les charges afférentes aux legs et donations regroupent :

- la valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

Legs, donations ou assurances-vie (En euros)	30/06/2022
<b>PRODUITS</b>	<b>3 952 593</b>
Montant perçu au titre d'assurances vie	-
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations »	162 625
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	795 794
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 994 173
<b>CHARGES</b>	<b>3 799 968</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	795 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	10 000
Transfert des legs affectés en fonds dédiés (1)	2 994 968
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>152 625</b>
<i>(1) cf. tableau de variation des fonds dédiés</i>	

- Résultat financier

Le résultat financier pour 273 K€ résulte des effets de change constatés sur les projets en devises.

- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel pour 367 K€ résulte principalement d'une reprise de provision pour risque éteint liée à la fiscalité des véhicules au Cameroun (341 K€ provisionnés sur FY21).

- Contributions volontaires en nature

Depuis l'application du Règlement ANC n°2018-06, l'association a l'obligation de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par l'association. Les contributions volontaires en nature mentionnées en pied de compte de résultat sont valorisées au coût de revient et s'élèvent à 438 543 €.

- **Mécénat : 178 817 €**

Les contributions volontaires en nature correspondent à des mises à disposition à titre gracieux de salariés dans le cadre de conventions de mécénat de compétences avec les partenaires :

- WAVESTONE (appui du projet de refonte de l'ERP PEOPLESOFT) : 48 328 €
- ALTEN (mise à disposition d'un Responsable informatique et moyens généraux) : 68 785 €
- BNP (mise à disposition chef de projet Business Innovation) : 61 704 €.

- **Dons en nature : 259 725 €**

## INFORMATIONS SPECIFIQUES – CROD - CER

---

### PREAMBULE

---

Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du règlement ANC N° 2018-06 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ANC N° 2018-06 ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

en milliers d'euros

A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>ITS PAR ORIGINE</b>				
<b><u>1. Produits de la générosité du public</u></b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie	3		2	
1.2 Dons, legs et mécénat				
Dons	10 152	10 152	8 413	8 413
Legs	153	153	3 193	3 193
Mécénats	0			
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0			
<b>Total 1 - Produits de la générosité du public</b>	<b>10 308</b>	<b>10 305</b>	<b>11 609</b>	<b>11 606</b>
<b><u>2. Produits non liés à la générosité du public</u></b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie	0			
2.2 Parrainage des entreprises	0			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	7 451		4 073	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	632		1 754	
<b>Total 2 - Produits non liés à la générosité du public</b>	<b>8 083</b>		<b>5 827</b>	
<b><u>3. Subventions et autres concours Publics</u></b>	<b>31 320</b>		<b>26 357</b>	
<b><u>4. Reprises sur Provisions et dépréciations</u></b>	<b>729</b>		<b>257</b>	
<b><u>5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</u></b>	<b>2 627</b>	<b>2 627</b>	<b>666</b>	<b>558</b>
<b>Total</b>	<b>53 067</b>	<b>12 932</b>	<b>44 716</b>	<b>12 164</b>
<b>ES PAR DESTINATION</b>				
<b><u>1. Missions sociales</u></b>				
1.1 Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	23	2	2 341	2 103
Versements à des organismes en France	112	102	109	109
1.2 Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme	39 414	4 024	30 934	2 364
Versements à des organismes à l'étranger	2 854	1 681	1 454	1 423
<b>Total 1 - Missions Sociales</b>	<b>42 403</b>	<b>5 809</b>	<b>34 838</b>	<b>5 998</b>
<b><u>2. Frais de recherche de fonds</u></b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 858	4 858	4 206	4 206
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	687	68	651	585
<b>Total 2 - Frais de recherche de fonds</b>	<b>5 545</b>	<b>4 926</b>	<b>4 858</b>	<b>4 791</b>
<b><u>3. Frais de fonctionnement et autres charges</u></b>	<b>1 902</b>	<b>187</b>	<b>1 362</b>	<b>1 223</b>
<b><u>4. Dotation aux provisions et dépréciations</u></b>	<b>795</b>		<b>404</b>	
<b><u>5. Impôts sur les bénéfices</u></b>	<b>0</b>			
<b><u>6. Report en fonds dédiés sur l'exercice</u></b>	<b>2 010</b>	<b>2 010</b>	<b>3 340</b>	<b>152</b>
<b>Total</b>	<b>52 655</b>	<b>12 932</b>	<b>44 801</b>	<b>12 164</b>
<b>Excedent ou Deficit</b>	<b>411</b>		<b>-85</b>	

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	générosité du pu	TOTAL	générosité du pu
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b><u>1. Contributions volontaires liées à la générosité du public</u></b>				
Bénévolat / Mécénat	179		135	
Prestations en nature				
Dons en nature	260		280	
<b><u>2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public</u></b>				
<b><u>3. Concours publics en nature</u></b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>Total</b>	<b>439</b>		<b>415</b>	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b><u>1. Contributions volontaires aux missions sociales</u></b>				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger	260		280	
<b><u>2. Contributions volontaires à la recherche de fonds</u></b>				
<b><u>3. Contributions volontaires au fonctionnement</u></b>				
	179		135	135
<b>Total</b>	<b>439</b>	<b>0</b>	<b>415</b>	<b>135</b>

## Notes annexes au compte de résultat par origine et destination

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

### 1. Notes explicatives sur les produits par origine

- Produits liés à la générosité du public

Cette rubrique comprend les **cotisations** perçues des membres qui sont sans contrepartie (3 K€ en lien avec les données au compte de résultat), les **dons** spontanés des particuliers et des entreprises ou les dons versés à la suite de nos campagnes d'appel à dons et les **legs** reçus ainsi que les produits du mécénat pour un total de 10 152 K€.

Ces ressources peuvent être directement affectées aux missions sociales, si c'est le souhait des donateurs, ou être affectés en fonction des besoins des projets, lorsque les donateurs ne précisent pas de souhait d'affectation.



L'identification de ces ressources est permise par une comptabilisation par nature dans les comptes généraux et par une comptabilisation analytique pour l'affectation aux différents projets et thématiques.

- [Produits non liés à la générosité du public](#)

Les **contributions financières sans contrepartie** correspondent aux contributions et subventions octroyées par d'autres organismes non publics à but non lucratif (7 451 K€ 2022 contre 4 073K€ en 2021).

La rubrique « **Autres produits non liés à la générosité du public** » pour un montant de 632 K€ (contre 1 754 K€ en 2021) comprend :

- les produits financiers ;
- les autres produits non repris dans les autres rubriques du CROD (produits divers, produits exceptionnels).

- [Subventions et autres concours publics](#)

La rubrique « **subventions et autres concours publics** » pour 31 320 K€ contre 26 357 K€ en 2021 comprend :

- les subventions d'exploitation versées ;
- la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat ;
- les concours publics.

## 2. Notes explicatives sur les charges par destination

Les actions de CARE France sont décrites dans la première partie du rapport dans la Description de l'objet social de l'entité.

- [Charges des missions sociales](#)

Les missions sociales représentent 81 % des emplois de l'exercice.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Les missions sociales réalisées à l'étranger comprennent le financement des activités, des charges du personnel et des frais de fonctionnement de nos structures dans les différents pays d'intervention.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales. Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées.

- Frais de recherche de fonds

La rubrique « **Frais d'appel à la générosité du public** » pour 4 858 K€ en 2022 contre 4 206 K€ en 2021 comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action, à savoir les charges salariales, les charges de prospection, de gestion des fichiers et de toutes les charges liées aux campagnes de dons.

Les « **Frais de recherche d'autres ressources** » s'élèvent à 687 K€ contre 651 K€ en 2021 et comprennent les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

L'ensemble de ces charges sont suivies par une comptabilité analytique dans un budget spécifique.

- Frais de fonctionnement

La rubrique « **Frais de fonctionnement** » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de CARE (1 902 K€ contre 1 362 K€ en 2021).

Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes (pour leur part, le cas échéant, non rattachable aux missions sociales de l'association) :

- gouvernance ;
- communication ;
- Ressources humaines ;
- comptabilité et gestion financière ;
- moyens généraux ;
- informatique.

### 3. Modalités de détermination des produits et charges par destination

Les charges ou emplois sont ventilés, à partir des imputations analytiques, dans trois rubriques d'emploi qui sont les Missions Sociales, les Frais de Recherche de Fonds et les Frais de Fonctionnement.

La majorité des coûts est affectée directement à l'une des rubriques analytiques. Les coûts directs sont ainsi affectés aux services et activités concernés.

Cependant, les frais de structure (loyer, charges, équipement, consommables...) et les salaires du siège de l'association sont ventilés sur les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement au prorata des effectifs et de leurs coûts salariaux selon les clés suivantes :

- 20 des 23 membres de l'équipe Programmes sont affectés à 75% aux missions sociales et à 25% aux frais de recherche de fonds (recherche de subventions publiques).  
Les trois postes restants sont des postes de plaidoyer affectés à 100% en mission sociale.
- Les équipes Marketing sont affectées à 100% aux frais de recherche de fonds, cependant la responsable du service Marketing est affectée à 70% en frais de recherche de fonds et à 30% en fonctionnement pour la part de son activité en matière d'information et de communication.

- Les équipes Partenariats entreprise sont affectées à 50% aux missions sociales (RSE) et à 50% en frais de recherche de fonds (collecte auprès des entreprises et fondations).
- L'équipe information et communication est affectée à 100% aux frais de fonctionnement.
- L'équipe Comptabilité et Finances et l'équipe Ressources Humaines sont affectées à 50% aux missions sociales et à 50% aux frais de fonctionnement (y compris le Directeur administratif et financier) ; les postes d'audit interne est affecté à 100% aux missions sociales.
- La Direction générale est affectée à 33% aux missions sociales, 22% aux frais de recherche de fonds et 45% aux frais de fonctionnement et autres charges.

Concernant la colonne intitulée "dont générosité du public" du CROD :

- les produits de la générosité du public sont reportés à l'identique, ainsi que les reprises de fonds dédiés issus de la générosité du public
- les charges par destination sont imputées en deux étapes :
  - celles identifiées en analytique comme financées par de la générosité publique sont imputées dans cette colonne (essentiellement les frais d'appel de fonds à la générosité du public, et les charges sur projets reliées aux produits de la générosité du public)
  - les charges résiduelles sont affectées aux différents postes de charges selon les clés suivantes :

Missions sociales réalisées en France	0,1%
Missions sociales réalisées à l'étranger	94,2%
Frais de recherche de fonds	1,5%
Frais de fonctionnement et communication	4,2%
Total	100,0%

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>1. Missions sociales</b>			<b>1. Produits de la générosité du public</b>		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées directement	2	42	1.2 Dons, legs et mécénat		
Frais de suivi des programmes (siège)		2 060	Dons manuels non affectés	8 022	7 251
Versements à des organismes en France	102	109	Dons manuels affectés	2 131	1 162
1.2 Réalisées à l'étranger			Legs et autres libéralités non affectés		
Actions réalisées directement	4 024	2 364	Legs et autres libéralités affectés	153	3 193
Versements à des organismes à l'étranger	1 681	1 423	Mécénats		
<b>Total 1 - Missions Sociales</b>	<b>5 809</b>	<b>5 998</b>	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
			<b>Total 1 - Produits de la générosité du public</b>	<b>10 305</b>	<b>11 606</b>
<b>2. Frais de recherche de fonds</b>					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
Frais d'appel et de traitement de dons	4 854	4 202			
Frais d'appel et de traitement des legs	4	4			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
Frais de recherche des autres fonds privés	68	279			
Frais de recherche des subventions publiques		306			
<b>Total 2 - Frais de recherche de fonds</b>	<b>4 926</b>	<b>4 791</b>			
<b>3. Frais de fonctionnement et autres charges</b>					
Frais d'information et de communication	141	370			
Autres frais de fonctionnement	46	853			
<b>Total 3 - Frais de fonctionnement et autres charges</b>	<b>187</b>	<b>1 223</b>			
<b>Total</b>	<b>10 922</b>	<b>12 012</b>	<b>Total</b>	<b>10 305</b>	<b>11 606</b>
<b>4. Dotation aux provisions et dépréciations</b>			<b>2. Reprises sur Provisions et dépréciations</b>		
			Reprises de provisions		
			<b>Total 2 - Reprises sur Provisions et dépréciations</b>		
<b>5. Report en fonds dédiés sur l'exercice</b>	<b>2 010</b>	<b>152</b>	<b>Total 3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>	<b>2 627</b>	<b>558</b>
<b>Excédent de la Générosité du Public</b>			<b>Déficit de la Générosité du Public</b>		
			Resources reportés liés à la générosité du public en début d'exercice (Hors fonds dédiés)	3 173	3 173
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Resources reportés liés à la générosité du public en fin d'exercice (Hors fonds dédiés)	3 173	3 173
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>		<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>1. Missions sociales</b>			<b>Bénévolat / Mécénat</b>		135
Réalisées en France			<b>Prestations en nature</b>		
Réalisées à l'étranger		280	<b>Dons en nature</b>		280
<b>2. Frais de recherche de fonds</b>					
<b>3. Frais de fonctionnement et autres charges</b>		135			
<b>Total</b>		<b>415</b>	<b>Total</b>		<b>415</b>
			<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
			Début d'exercice	639	1 045
			(-) Utilisation	-2 627	-558
			(+) Report	2 010	152
			Fin d'exercice	22	639

## Notes annexes au Compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public

### 1. Principes

Ce document étant, comme prévu par le règlement ANC 2018-06, présenté après le compte de résultat par origine et destination, il convient de se référer aux commentaires et notes détaillées exposés supra pour la lecture du CER.

Le CER a pour objectif d'informer les tiers, en particulier les donateurs et testateurs, sur l'emploi qui est fait des fonds ainsi collectés (le CER précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses).

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- de la colonne intitulée « dont générosité du public » du CROD ;
- du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture au pied du CER ;
- de la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- de l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public.

## 2. Ressources

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination présenté ci-dessus.

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des « **dons** » et « **legs et autres libéralités** », affectés ou non par les donateurs ou les testateurs. Elles sont perçues directement par CARE.

## 3. Emplois

Le CER montre que :

- 53,2 % des emplois sont affectés aux missions sociales.
- 1,7 % des emplois sont affectés aux frais de fonctionnement.
- 45,1 % des emplois sont affectés aux frais de recherche de fonds.

## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif

Au 30 juin 2022		France			Cameroun			Liban			Madagascar			TOTAL		
		H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total
Effectifs sous contrat CARE France	total	13	47	60	6	2	8	2	-	2	3	3	6	24	52	76
Effectifs sous contrat local	total			-	52	23	75	25	25	50	104	77	181	181	125	306
	TOTAL	13	47	60	58	25	83	27	25	52	107	80	187	205	177	382
		22%	78%	100%	70%	30%	100%	52%	48%	100%	57%	43%	100%	54%	46%	100%

- Rémunération

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23/05/2006 fait obligation de mentionner, dans les états financiers, le montant des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés. Aucune rémunération n'est accordée aux membres du Conseil d'Administration. Ils perçoivent seulement le remboursement des frais qu'ils ont supportés dans le cadre de leurs fonctions.

Pour l'exercice clos au 30 juin 2022, la moyenne des rémunérations brutes des 3 plus hauts cadres dirigeants rémunérations s'élève à 104 K€, étant précisé que l'ancien directeur général a été présent sur 9 mois de l'année jusqu'à son départ en retraite à fin mars 2022. Le calcul intègre les indemnités afférentes.

- Honoraires du commissaire aux compte

Les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élèvent à 60 900 € TTC.

- Engagements hors bilan

➤ Engagements donnés

1. Enveloppe de fonctionnement pour les bureaux pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (dans le cadre du budget voté lors de l'AG du 29 mars 2022)

CARE France s'est engagée à couvrir les charges de fonctionnement des bureaux au Cameroun à hauteur de 300 K€, au Liban à hauteur de 380 K€ et à Madagascar à hauteur de 355 K€.

2. Engagements pris sur les programmes signés et non encore couverts

Les engagements pris sur les programmes signés au 30 juin 2022 et non encore couverts à la date d'arrêt des comptes sont évalués à 271 K€.

➤ *Engagements reçus*

Néant.

## PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2023-2024

L'année 2023-2024 sera encore marquée malheureusement par la suite de la crise ukrainienne et la probable fin de l'utilisation des fonds collectée lors des exercices 2021-2022 et 2022-2023.

Cette année sera également marquée par le lancement des chantiers prévus dans le cadre du projet stratégique à 2030 de CARE France.

**COFICOM**

SAS AU CAPITAL DE 37.472 EUROS

R.C.S PARIS SIRET: 379 598 626 00016

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

7 RUE DE VILLERSEXEL - 75007 PARIS

TELEPHONE : 01 45 48 88 18

**CARE FRANCE**

Association reconnue d'utilité publique

71 rue Archereau

75019 Paris

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS**



A l'assemblée générale de l'Association CARE FRANCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Paris, le 20 juillet 2023



Le Commissaire aux Comptes  
COFICOM  
Jean MORARD

## Rapport de la Trésorière

### Exercice fiscal 2022

L'exercice clos le 30 juin 2022 de CARE France va du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

#### Produits

Avec un total, y compris reprises de provisions, de **51,8 M€**, le niveau des produits est en croissance forte par rapport à l'exercice précédent.

- Les produits de la générosité du public (personnes physiques) se montent à **10,3 M€** soit une diminution de **1,3 M€**.

Un leg d'un montant exceptionnel de 3,2 M€ avait été enregistré sur l'exercice précédent. Cette variation mise à part, les produits liés à la générosité du public sont en hausse de **1,7 M€** en raison de la générosité des particuliers suite à la crise en Ukraine et de la poursuite de la croissance de la collecte par prélèvement automatique, principalement issue du recrutement de donateurs dans la rue. La collecte par mailing ou courriel sous marque SERA continue son recul. La collecte issue de la générosité du public représente **24%** des ressources de l'association.

- Les autres fonds privés (entreprises et fondations) s'élèvent à **8,1 M€**. Ces fonds, qui incluent des dons des entreprises privées, des fondations étrangères et apports d'autres membres du réseau CARE International, sont en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent notamment en raison des dons liés à la guerre en Ukraine.

- Les subventions institutionnelles se montent à 31,3 M€. Elles augmentent de 5,0 M€.

#### Charges

Le ratio des dépenses liées aux missions sociales est de **81%** et l'argent de la générosité du public est utilisé à hauteur de **53,2 %** en mission sociale.

L'investissement en recherche de fonds a été augmenté de **687 K€** pour atteindre **5,5 M€**. Il représente **11%** des charges. Conformément aux objectifs de croissance des dons individuels, l'association continue d'investir principalement dans le recrutement de donateurs dans la rue et dans le digital.

Les frais de communication et de fonctionnement représentent **3,6%** des charges. Ils incluent la contribution de CARE France au Secrétariat de CARE International.

Un résultat de **411 K€** est généré sur l'exercice.

#### Commentaires sur le bilan au 30 juin 2022

Le total du bilan augmente et se monte à **101,3 M€** (79,6 M€ en FY21). L'augmentation se situe au niveau du poste « Autres créances » qui passe à **76,0 M€** (60,9 M€ en FY21) liée à la signature de contrats importants dont le projet BASATINE au Liban (17,7 M€ sur 4 ans) et du poste « Disponibilités » qui passe à **22,6 M€** (8,9 M€ en FY21) en raison de fonds collectés pour aider les victimes de la guerre en Ukraine non encore utilisé à la date de clôture et dépensés lors de l'exercice suivant.

Les fonds associatifs s'élèvent à **5 399 K€**. Ils se composent de 10 K€ de dotation statutaire, des 821 K€ du Fonds Enfants Roumains, des 3 K€ restants dans la réserve carbone, de 4 248 K€ de la réserve générale, d'un report à nouveau négatif de 94 K€ et de la constatation du gain de **411 K€** généré sur l'exercice.

Les réserves non-affectées représenteront, après affectation du résultat, **4,5 %** du total du bilan de l'association. Les fonds dédiés se montent à **5,8 M€** (3,4 M€ en FY21). Ils augmentent principalement en raison du report sur le Fonds Enfants roumains abandonnés et du Fonds d'urgence Ukraine.

Un fonds reporté de **438 K€** a été inscrit au passif. Il était de 3,4 M€ en FY21. La baisse s'explique par la réalisation du leg reçu en FY21

Les provisions pour risques et charges diminuent et s'établissent à **1 695 K€** (1 991 K€ en FY21). Les provisions pour risques sont destinées à couvrir principalement : des charges programmatiques qui pourraient être inéligibles à certains financements (**101 K€**), de la TVA à récupérer au Liban, dont le remboursement n'est pas assuré (**263 K€**) et des provisions pour risque de change (**660 K€** sur le Cameroun, **434 K€** sur Madagascar, **55 K€** sur le Liban).

Les créances et dettes en devises ont été réévaluées au taux de clôture, ce qui a généré un écart de conversion actif de **1.253 K€**, lié en quasi-totalité à la réévaluation des créances bailleurs, et provisionné à hauteur du risque estimé de pertes latentes.

Dans le cadre du contrat à impact social sur la gestion de l'hygiène menstruelle en Ethiopie validé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2021 dans sa sixième résolution, un emprunt de **2,3 M€** a été contracté auprès de la BNP. 982 K€ ont été débloqués sur l'exercice.

À la date de la clôture, la trésorerie se monte à **22,6 M€** contre 9M€ au 30 juin 2021.

### **Ressources humaines**

Au 30 juin 2022, le personnel se compose de 382 salariés dont :

Effectif sous contrat de travail CARE France = 76

Effectif sous contrat de travail CARE Cameroun = 75

Effectif sous contrat de travail CARE Liban = 50

Effectif sous contrat de travail CARE Madagascar = 181

Pour l'exercice clos au 30 juin 2022, la moyenne des rémunérations brutes des 3 plus hauts cadres dirigeants rémunérations s'élève à 104 K€, étant précisé que l'ancien directeur général a été présent sur 9 mois de l'année jusqu'à son départ en retraite à fin mars 2022. Le calcul intègre les indemnités afférentes.

Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération pour leur participation au conseil d'administration et aux activités de l'association ; ils n'ont perçu aucun remboursement de frais.

### **Audit interne**

L'exercice FY22 a été marqué par plusieurs événements qui ont eu une incidence sur l'organisation du service d'audit et le plan d'audit.

Tout d'abord, sur le dernier trimestre 2021, l'équipe d'audit interne du siège a été renforcée avec le recrutement d'une troisième auditrice pour coordonner les audits externes. Un responsable contrôle interne et conformité basée à 50% Bucarest et 50% Paris a également été recruté pour encadrer l'exécution des projets d'urgence Ukraine.

Parallèlement il a été décidé que les 3 bureaux terrains allaient bénéficier d'un auditeur interne (CARE Madagascar ayant déjà un service d'audit interne composé de 2 auditeurs).

Par la suite, l'année a été marquée par la reprise des audits internes des bureaux pays après 2 ans sans mission terrain. Un audit interne a été mené en novembre 2021 pour le bureau de CARE Cameroun et en juin 2022 pour CARE Liban.

Les activités de conformité, notamment en matière de révision de contrat, passation de marchés, etc... ont occupé la majeure partie du temps du service. L'évaluation annuelle des risques de CARE France a été réalisée et a fait l'objet d'un contrôle à mi-parcours.

Les membres du réseau CARE se conforment aux règles en matière de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.

L'exercice FY22 a été marqué par de profonds changements organisationnels et structurels qui ont significativement impacté le processus de clôture des comptes annuels et expliquent cette Assemblée Générale tardive. Cela est lié à des changements de systèmes informatiques, et au déroulement du processus dans un contexte peu favorable, avec des absences imprévues et du turnover.

Toutefois, l'engagement de l'ensemble des équipes de l'association a permis de mener à bien ces travaux.

### Commentaires sur le budget 2022/2023

		Du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022	
		<b>BUDGET FY23</b>	<b>REEL FY22</b>	<b>Variation</b>
<b>RESSOURCES</b>				
COLLECTE INDIVIDUELLE		9,5	10,3	-0,8
COLLECTE ENTREPRISE		13,1	8,1	5,0
COLLECTE INSTITUTIONNELLE		41,2	31,3	9,8
DIVERS		2,4	3,4	-1,0
<b>TOTAL RESSOURCES</b>		<b>66,1</b>	<b>53,1</b>	<b>13,0</b>
				0
<b>EMPLOI</b>				
MISSION SOCIALE		58,1	42,4	15,7
COLLECTE DE FONDS		5,8	5,5	0,3
FONCTIONNEMENT		2,1	1,9	0,2
Variation de la provision pour risques			0,8	-0,8
Reports en fonds dédiés			2,0	-2,0
<b>TOTAL EMPLOIS</b>		<b>66,0</b>	<b>52,6</b>	<b>13,3</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>-0,3</b>

### Produits

Les ressources prévisionnelles se montent à environ 66,1 € soit une croissance d'environ **13 M€** par rapport à FY22. L'augmentation s'explique principalement par :

- une progression de la collecte auprès des entreprises d'environ **5,0 M€**
- une hausse de la collecte institutionnelle d'environ **9,8 M€**
- compensées par une baisse de la collecte individuelle et des ressources diverses (**-1,8 M€**)

Nb : dans le budget, il n'est pas tenu compte des produits financiers et des produits de gestion courante liés aux activités dans les bureaux pays.

### **Charges**

Il est prévu sur FY23 un accroissement de la mission sociale d'environ 37% en lien avec l'augmentation des ressources institutionnelles qui occasionnent un accroissement du niveau d'activité et de dépenses sur le terrain.

Le niveau de dépenses de collecte aux alentours de 5,8 M€ devrait nous permettre de maintenir notre objectif de 10 M€ de collecte individuelle.

Les dépenses de structure et de masse salariale vont s'accroître sur FY23 en lien avec les coûts associés à la finalisation de la mise en place de PeopleSoft, une augmentation du nombre des salariés et des dépenses de fonctionnement de pôles compte tenu du volume prévu d'activité.

### **Résultat**

Le résultat anticipé pour FY23 ressort légèrement positif à 119 K€.